SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MERCREDI 10 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur ROULLEAU Claude,** Président, en suite de la convocation en date du 3 juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 56

ETAIENT PRESENTS :

MM.	ROULLEAU Claude	Président
	LACOTTE Claude	Vice- Président, Délégué de ST MARTIN LES MELLE
	DON Philippe	Vice-Président, Délégué de MELLE
	ROY Jean-Marie	Vice- Président, Délégué de CELLES SUR BELLE
	CHANTREAU Michel	Vice- Président, Délégué du SMPAEP de SAINT MAIXENT
	FOUGERE Joël	Vice-Président, Délégué de CHAURAY
	PIERRON Stéphane	Vice-Président, Délégué de VOUILLE
	DOUCET André	Délégué de BEAUSSAIS-VITRE
	MOUSSET Pierre	Délégué de BEAUSSAIS-VITRE
	FURSTOSS Vincent	Délégué de BOUGON
	CANON Gaston	Délégué suppléant de CELLES SUR BELLE
	PHELIPPEAU Jacques	Délégué de PRAILLES
	LAURENT Alain	Délégué de PRAILLES
	TEXIER Fernando	Délégué de SAINTE BLANDINE
	SABOURIN Jean-Marie	Délégué de SALLES
	BLANCHET Philippe	Délégué du SIAEP de LA MOTHE SAINT-HERAY
	BRACONNEAU Pierre	Délégué du SMPAEP de SAINT MAIXENT
	SIMON Thierry	Délégué de THORIGNE
	COUSSET Alain	Délégué d'AIGONNAY
	DIGET Jean-Pierre	Délégué de CHAURAY
	DUPEU Laurent	Délégué de FRESSINES
	LEPOIVRE Bruno	Délégué de LA CRECHE
	CAUGNON Dominique	Délégué de LA CRECHE
	COMPERE Francis	Délégué de MOUGON
	BEAUMONT Francis	Délégué de ST MARTIN DE BERNEGOUE
MMES	ROBIN Liliane	Déléguée de FRANCOIS
	MARTIN Céline	Déléguée suppléante de FRANCOIS
	GUERINEAU Corinne	Déléguée suppléante de PRAHECQ
	BRIAUD Valérie	Déléguée de SAINTE NEOMAYE

ABSENTS EXCUSES :

MM.	LAVAULT Claude	Vice- Président, Délégué de FRANCOIS
	LARGEAUD Roger	Vice-Président, Délégué de SAINTE NEOMAYE
	TEXIER Mathieu	Délégué de ST LEGER DE LA MARTINIERE
	AUBIN Pierre	Délégué de SOUDAN
	LUSSEAULT Samuel	Délégué de BOUGON
	DUPUIS Alain	Délégué d'EXOUDUN
	RIVAULT Gilbert	Délégué de SAINTE BLANDINE
	PERRON Bernard	Délégué de ST MARTIN LES MELLE
	INGRAND Emmanuel	Délégué de ST VINCENT LA CHATRE
	POUGNARD Roland	Délégué du SIAEP de LA MOTHE SAINT-HERAY
	BELAUD Bernard	Délégué du Syndicat des Eaux de 4B
	LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat de 4B
	ROUSSEAUX Patrick	Délégué de FRESSINES
	LAPARLIERE Benoît	Délégué de MOUGON
	MOINARD Philippe	Délégué de PRAHECQ

	MAURILLE Dominique	Délégué de ST MARTIN DE BERNEGOUE
	BLANCHARD René	Délégué d'AVON
	LAURANT François	Délégué de CELLES SUR BELLE
	DUPONT Jean	Délégué d'EXOUDUN
	THOMAS Gilles	Délégué de MELLE
	TRICHET Jacques	Délégué de ST VINCENT LA CHATRE
	RICOCHON Yannick	Délégué de SALLES
	VIEILLARD Jean-Paul	Délégué de SOUDAN
	TROCHON Patrick	Délégué de THORIGNE
	NOIZET Michel	Délégué d'AIGONNAY
	LAMORT Patrick	Délégué de SAINTE NEOMAYE
MMES	BALLU-BERTHELLEMY Yvelise	Déléguée de PAMPROUX
	BUTRE Françoise	Déléguée de ST LEGER DE LA MARTINIERE
	DEMARBRE Karine	Déléguée d'AVON
	BUARD Véronique	Déléguée de VOUILLE
	DESSAIVRE Hélène	Déléguée de PAMPROUX

PERSONNALITE EXCUSEE :

M.	BARBARIT Cyril	C.A.E.D.S.
MME	CROUZET Marie-Pierre	Receveur Syndical

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LACOTTE Claude

POUVOIR : Madame BUARD donne pouvoir à Monsieur PIERRON

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du 17 mars 2015
- Adoption de nouveaux statuts
- Mise en place d'un règlement intérieur
- Convention Hydronov
- Bail emphytéotique
- Convention vente d'eau en gros avec le SMPAEP de la région de Saint-Maixent l'Ecole
- Mise à jour des durées d'amortissement
- Ligne de trésorerie exceptionnelle
- Contrat territorial 2015-2019 pour le captage de la Chancelée
- Projet Madame RIVAULT Christelle
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 22h30.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 MARS 2015

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter, le procès-verbal du 17 mars 2015.

ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

A la suite de l'intégration du syndicat du Lambon dans le SERTAD au 1er janvier 2015, il est apparu nécessaire de reprendre l'ensemble des statuts du SERTAD. Effectivement ceux-ci dataient de 1995, date de création du Syndicat. Depuis cette date de nombreuses évolutions ont marqué la vie du SERTAD, notamment sa constitution ou les vocations.

Les travaux des membres des deux bureaux ont permis d'aboutir à de nouveaux statuts.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider les nouveaux statuts.

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

A la suite des travaux des membres des deux bureaux sur les statuts, il s'avère qu'aucun règlement intérieur n'a été instauré.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter la mise en place d'un règlement intérieur comme prévu par les textes.

CONVENTION HYDRONOV

Le 10 juin 2013 Séolis production, le SERTAD et le SMPAEP ont signé une convention de coopération ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parties collaborent dans le cadre de la conception, de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale hydroélectrique permettant d'exploiter la force hydraulique de la conduite d'eau provenant du barrage de la Touche Poupard.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Séolis production est autorisé à occuper la conduite d'eau brute du SERTAD pour installer et exploiter sa centrale.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.

BAIL EMPHYTEOTIQUE

La construction d'une centrale de production hydroélectrique s'effectuera sur le territoire du SMPAEP et sur les installations du SERTAD.

Un bail emphytéotique doit être signé pour définir les conditions dans lesquelles Séolis Production est autorisé à occuper le domaine privé du SMPAEP.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ce bail.

CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS AVEC LE SMPAEP DE LA REGION DE ST MAIXENT L'ECOLE

Suite à l'intégration du Syndicat du Lambon dans le SERTAD au 1er janvier 2015, celui-ci, en sa qualité de producteur d'eau, ne peut être adhérent au SMPAEP en lieu et place du Syndicat du Lambon.

Il convient donc de mettre en place une convention de vente d'eau en gros entre le SMPAEP et le SERTAD. Celle-ci a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Dans le cadre de l'instruction M49 et les articles R2221-39 et R2221-82 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des immobilisations des biens corporels et incorporels est obligatoire.

Suite à l'intégration du Syndicat du Lambon dans le SERTAD, les actifs ont été regroupés mais il apparaît des différences dans les durées d'amortissements.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider les durées d'amortissements sur les biens meubles et immeubles.

LIGNE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE

Du fait de la mise en place du TIP au premier semestre 2015, la facturation d'eau aux abonnés connaît trois mois de retard, ce qui entraîne un manque de trésorerie pour le SERTAD. Cette situation doit être débloquée courant juin 2015.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à demander une ligne de trésorerie exceptionnelle de 500 000 euros jusqu'au mois de septembre 2015, soit pour trois mois.

CONTRAT TERRITORIAL 2015-2019 POUR LE CAPTAGE DE LA CHANCELEE

Le SERTAD s'est engagé dans la protection de la qualité de l'eau pour le captage de la Chancelée à St Romans-les-Melle, avec la réalisation en 2014 d'un Diagnostic des pressions sur l'aire d'alimentation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme régional « Re-Sources ». Suite à la concertation menée en 2014, le Comité de pilotage pour le captage de la Chancelée a validé en décembre 2014 le programme d'actions pour la période 2015-2020. Ce Contrat sera signé avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, principal financeur, ainsi que d'autres partenaires notamment des organismes agricoles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat et toutes les pièces afférentes au dossier notamment les demandes de subvention et les conventions avec les partenaires.

PROJET MADAME RIVAULT CHRISTELLE

Madame Christelle RIVAULT est porteuse d'un projet d'installation avec gavage de canards en tunnel et volaille en plein air ; elle a obtenu son permis de construire sur une parcelle située dans le futur périmètre de protection rapproché du captage de la Chancelée (St Romans les Melle).

Compte-tenu des conclusions de la procédure de révision des périmètres de protection lancée en 2010 sur ce captage, le SERTAD a alerté l'ARS sur ce projet et demandé l'avis de l'hydrogéologue agréé. Malgré les conclusions de la Chambre d'Agriculture, celui-ci a conclu à la non compatibilité du projet de Mme RIVAULT et de celui de la protection du captage de la Chancelée.

A la demande des élus du territoire, la SAFER a pu procéder à un échange de parcelles ; la nouvelle parcelle est située hors de l'aire d'alimentation du captage mais des surcoûts importants, notamment liés à l'alimentation électrique, viennent compromettre ce projet.

Le coût de ces travaux sera réétudié avec le concessionnaire. De plus, une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'une participation au financement des travaux liés au déplacement du projet de l'installation et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

QUESTIONS DIVERSES

Les membres, Le Président,